



Pro Form Products Ltd.  
604 McGeachie Drive  
Milton, Ontario, L9T 3Y5  
Canada  
905-878-4990

**PRODUIT: PF 788-4 Convertisseur de rouille pint**

### SECTION 01: Identification du produit et de la société chimique

Fabriqué pour..... Pro Form Products Ltd.  
604 McGeachie Drive  
Milton, Ontario L9T3Y5  
Tel (905) 878-4990 Fax (905) 878-1189

Nom du produit..... PF 788-4 Convertisseur de rouille pint

Usage recommandé et restrictions ..... Antirouille.

Famille chimique..... Mélange.

Classification de NFPA..... Santé: 2 Feu: 1 Réactivité: 0.

IHM..... S: 2 F: 1 R: 0.

numéro d'urgence 24 heures :..... AU CANADA, APPELER CANUTEC 1-888-226-8832 (CAN-UTEC) ; AUX ÉTATS-UNIS, APPELEZ CHEMTREC 1-800-424-9300. .

### SECTION 02: Identification des dangers



Mention d'avertissement..... ATTENTION.

Classification de danger..... Liquides inflammables 4. Sensibilisation cutanée 1. Irritation oculaire — catégorie 2A.

Description du danger..... H227 Liquide Combustible . H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Prévention..... P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. P261 Éviter de respirer les brouillards, les vapeurs et les aérosols. P264 Se laver soigneusement après manipulation. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.

Intervention..... P370 + P378 en cas d'incendie - utiliser de la poudre chimique sèche, du CO2 ou la mousse pour l'extinction. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P302 P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau. . P333 P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée, demander un avis médical/Consulter un médecin. P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P337+P313 - Si l'irritation des yeux persiste: consulter un médecin. P321 - Traitement spécifique, voir section 4 sur cette étiquette.

Stockage..... P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

Élimination..... P501 Éliminer le contenu, les déchet ou les récipients vides conformément aux réglementations locales.

Note ..... Ce mélange de produit a été classé selon ses ingrédients.

### SECTION 03: Composition/information sur les Ingrédients

INGRÉDIENTS DANGEREUX	# CAS	% POIDS
Acétate de 2-butoxyéthyle	112-07-2	1-5
Tanins	1401-55-4	
Glyoxal	107-22-2	<0.2

### SECTION 04: Mesures de premiers soins

Contact avec les yeux..... En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes, tout en gardant les paupières ouvertes. Si l'irritation persiste, un médecin.

**PRODUIT: PF 788-4 Convertisseur de rouille pint****SECTION 04: Mesures de premiers soins**

Contact avec la peau.....	Enlever les vêtements contaminés et immédiatement laver les surfaces exposées avec une grande quantité d'eau pendant au moins 30 minutes ou 60 minutes pour les surfaces du corps critiques. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de réutiliser.
Inhalation.....	En cas d'inhalation, transporter la victime à l'air frais. Si la victime ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène, obtenir des soins médicaux.
Ingestion.....	Si l'ingestion est suspectée, contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne pas tenter de faire vomir. Si des vomissements spontanés surviennent, faire pencher la victime vers l'avant avec la tête vers le bas afin d'éviter l'aspiration du liquide dans les poumons. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Peut provoquer une sensibilisation cutanée. Provoque une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, larmolement, rougeur, gonflement et vision brouillée. Contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Plus d'informations.....	Traitement symptomatique des victimes. Utiliser les bonnes pratiques d'hygiène. Dans le cas d'un incident concernant ce produit, s'assurer que les autorités médicales reçoivent une copie de cette fiche de données de sécurité.

**SECTION 05: Mesures anti-incendie**

Agents extincteurs appropriés et inappropriés	Mousse "d'Alcool", CO2, poudre chimique. Lors d'incendies majeurs le jet d'eau doit être utilisé. Ne pas utiliser un jet d'eau.
Produits de combustion dangereux.....	Oxydes de carbone (CO, CO2). Composés azotés. les vapeurs d'hydrocarbures et la fumée.
Procédures anti-incendie spéciales.....	Les pompiers devraient être équipés d'un appareil respiratoire autonome et d'un vêtement de protection complet pour se protéger contre les vapeurs potentiellement toxiques et irritantes. Refroidir les récipients exposés au feu avec le jet d'eau froide. La chaleur entraîne l'accumulation de la pression et peut provoquer une rupture explosive. Prévenir l'eau qui coule au large d'entrer dans les égouts et autres cours d'eau. Former une digue pour le contrôle de l'eau.

**SECTION 06: Mesures de rejet accidentel**

Cas de fuite ou de déversement.....	Ventiler. Éliminer toutes sources d'ignition. Contenir le déversement. Éviter tout contact personnel. Évacuer tout le personnel non essentiel. Porter l'équipement protecteur approprié. Prévenir l'évacuation dans les tuyaux, les égouts et d'autres voies d'eau. Absorber avec une substance inerte sèche et mettre dans un contenant approprié des déchets. Les produits déversés et de l'eau de rinçage sont classés comme déchets chimiques et doivent être éliminés conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales.
-------------------------------------	---

**SECTION 07: Manutention et stockage**

Procédures de manutention.....	Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Toujours adopter des mesures de précaution contre l'accumulation d'électricité statique qui peut découler des appareils, de la manipulation et des contenants dans lesquels le produit est emballé. Mettre à terre l'équipement de manutention. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter tout contact de la peau et ventiler adéquatement, sinon porter un appareil de protection respiratoire approprié. Manipuler et ouvrir le récipient avec précaution. Les employés devraient se laver les mains et le visage avant de manger ou de boire.
Conditions d'entreposage.....	Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Stocker à l'écart de matières comburantes et des produits réducteurs. Garder le récipient fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Stocker à l'écart de la lumière du soleil.

**SECTION 08: Contrôles d'exposition/personal protection**

INGRÉDIENTS	TWA	ACGIH TLV STEL	PEL	OSHA PEL STEL	REL	NIOSH
Acétate de 2-butoxyéthyle	20 ppm TLV	Pas établi	Pas établi	Pas établi	5 ppm	
Tanins	Not established					
Glyoxal	0.1 mg/m3 0.1 mg/m3 (WEEL)		Non-établi			
Équipement de protection Respiratoire/type.....	La ventilation locale est recommandée. Porter un respirateur approprié, bien ajusté lorsque les niveaux de contaminants dépassent les limites d'exposition recommandées.					

**PRODUIT: PF 788-4 Convertisseur de rouille pint****SECTION 08: Contrôles d'exposition/personal protection**

Yeux/type.....	Lunettes de protection contre les produits chimiques liquides. Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques et un masque facial complet s'il y a un risque d'éclaboussures.
Gants/type.....	Gants résistants aux produits chimiques.
Vêtements/type.....	Porter des vêtements protecteurs adéquats.
Chaussures/type.....	Bottes de sécurité selon les réglementations locaux.
Autres/type.....	Les douches d'urgence et les stations de lavage oculaire devraient être disponibles. Les employés devraient se laver les mains et le visage avant de manger, boire ou avant d'utiliser des produits du tabac.
Contrôles d'ingénierie appropriés.....	Assurer une ventilation naturelle ou mécanique pour contrôler les niveaux d'exposition au-dessous des limites d'exposition. Ventilation mécanique locale devrait être utilisé à la source de contamination de l'air, comme de l'équipement de processus ouvert ou au cours de la purge des opérations, pour capturer les gaz et les vapeurs qui peuvent être émis. Les Sources de référence concernant la ventilation industrielle (telles que la Ventilation industrielle de l'ACGIH) devrait être consultées pour des conseils sur la ventilation adéquate. .

**SECTION 09: Propriétés physiques et chimiques**

État physique.....	Liquide.
Couleur.....	Aucune donnée.
Odeur.....	Doux. Odeur fruitée.
Seuil de l'odeur (ppm).....	Non disponible.
Pression de vapeur (mm Hg).....	Aucune donnée.
Densité de vapeur (air = 1).....	Aucune donnée.
pH.....	Aucune données.
Densité.....	9.25 lbs/USG; 1.108.
Point de fusion et point de congélation (deg C)	Non disponible.
Solubilité.....	Miscible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition (deg C)	100° C.
Taux d'évaporation.....	Non disponible.
Point d'éclair (OC), méthode.....	71. (estimation ; l'ingrédient le plus bas point d'éclair).
Température d'auto-inflammation (deg C).	Non disponible.
Limite supérieure d'inflammabilité (% vol.)	12,7.
Limite inférieure d'inflammabilité (% vol.)..	0,6.
Coefficient d'eau/distribution d'huile.....	Non disponible.
% volatile par volume.....	53.47.
COV.....	0.52 lbs/USG.
Viscosité.....	Non disponible.

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

Stabilité chimique.....	Stable à des températures et à des pressions normales.
Réactivité .....	Éviter la chaleur, des étincelles et des flammes. Des réactions explosives peuvent survenir en présence d'agents oxydants forts.
Possibilité de réactions dangereuses.....	La polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter.....	Tenir à l'écart de la chaleur. Incompatible avec les oxydants forts. Bases fortes.
Produits de décomposition dangereux.....	Par le feu: Oxydes de carbone (CO, CO2). Oxydes d'azote. Fumée noire dense.

**SECTION 11: Renseignements toxicologiques**

INGRÉDIENTS	LC50	LD50
Acétate de 2-butoxyéthyle	> 450 ppm rat 6h	1,600 mg/kg orale rat 1,480 mg/kg lapin voie cutanée
Tanins	PAS DIPONIBLE	PAS DISPONIBLE
Glyoxal	Non-établi	Non-établi
Voie d'exposition.....	Contact avec les yeux. Contact avec la peau. Inhalation.	
Effets d'une exposition chronique.....	Respirer de fortes concentrations de vapeur peut causer des effets anesthésiques et effets graves pour la santé.	
Contact avec la peau.....	Peut causer l'irritation de la peau.	
Absorption cutanée.....	Peut être absorbé par la peau.	
Contact avec les yeux.....	Peut causer des rougeurs, irritations, destruction des tissus.	
Inhalation (aigue).....	Inhalation de fortes concentrations de vapeurs peut provoquer des effets anesthésiques et effets graves pour la santé.	

**PRODUIT: PF 788-4 Convertisseur de rouille pint****SECTION 11: Renseignements toxicologiques**

Ingestion.....	Peut être nocif si avalé. Les symptômes peuvent inclure le mal de gorge, des douleurs abdominales, des nausées, des vomissements et la diarrhée.
Cancérogénicité de la matière.....	Tannis/mostafa acide : CIRC groupe 3.
Capacité de sensibilisation de la matière..	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Effets sur la reproduction.....	Aucun.

**SECTION 12: Informations écologiques**

Environnement.....	Prévenir l'entrée dans les eaux, les eaux usées ou le sol.
Persistance et dégradation.....	Non disponible.

**SECTION 13: Considérations relatives**

Élimination des déchets.....	Ce produit et son récipient doivent être éliminés comme des déchets dangereux. Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations fédérales, provinciales/d'État et les règlements locaux.
------------------------------	--

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

TMD.....	Non réglementé.
Classification du DOT (route).....	Non réglementé.
Classification de l'IATA (Air).....	Non réglementé.
Classification de l'IMDG (maritime).....	Non réglementé.
Polluant marin.....	Potentiel polluant marin.
Preuve de la Classification.....	Conformément à la partie 2.2.1 du règlement sur le transport de marchandises dangereuses (2 juillet 2014) - nous confirmer que la classification de ce produit est exacte. .

**SECTION 15: Renseignements sur la réglementation**

Statut de la LCPE.....	Non déterminée.
Statut de l'Inventaire TSCA.....	Tous les composants sont répertoriés.
OSHA.....	Ce produit est considéré comme dangereux par l'OSHA Hazard Communication Standard.
SARA Title III	
Section 302 - substances extrêmement ... dangereuses	Aucun.
Section 311/312 - catégories de danger...	Immédiat pour la santé.
Section 313.....	Aucun.
40CFR63 de polluants atmosphériques ... dangereux EPA	Aucun.
Proposition 65 de la Californie.....	(Benzène (D)). (Toluène). *WARNING: This product contains a chemical known to the State of California to cause cancer. (Benzène). (Éthyl benzène).

**SECTION 16: Autres informations**

Préparé par: .....	AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES. Trivalent Data Systems Ltd. www.trivalent.com.
Numéro de téléphone :.....	(800) 387-7981.
Avertissement:.....	AVERTISSEMENT : Toutes les informations figurant dans les présentes sont issues des données obtenues par l'expérience et des sources techniques reconnues. Au meilleur de nos connaissances, il est considéré comme correct à partir de la date de délivrance, mais nous ne faisons aucune représentation quant à leur exactitude ou le caractère suffisant et ne suggèrent ni garantir que tous les risques énumérés ici sont les seuls qui existent. Informations sur les dangers qu'il contient sont offert uniquement pour le compte de l'utilisateur, sous réserve de sa propre enquête et la vérification de la conformité avec les règlements applicables, y compris l'utilisation sécuritaire du produit dans toutes les conditions prévisibles. L'information ne concerne que le produit désigné dans les présentes et ne se rapporte pas à son utilisation en combinaison avec tout autre matériel ou tout autre procédé.
Date de préparation : .....	AVR 12/2018